



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 novembre 2018

2018-07-126

Date d'affichage : 30 novembre 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 27 novembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 21 novembre 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN,
M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à
M. Stéphane CHOUIN, Mme Stéphanie HARS à M. Christophe BONNET, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Délégation des compétences hors GEMAPI AU SEBB

Au 1^{er} janvier 2018, notre Communauté de Communes a pris comme compétence obligatoire la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations), conformément à une délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2017.

Le 20 Mars 2018, la CCPS a transféré cette compétence au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) en précisant qu'« en fonction de l'évolution des statuts du SEBB, conformément à l'engagement pris par les préfetures, il pourra être envisagé dans un second temps de transférer des compétences de l'article L.211-7 du code de l'environnement dites « hors GEMAPI », dans un objectif de rationalisation de la gestion et de simplification de la gouvernance du syndicat (qui pourrait n'être alors composé que d'EPCI).

Le 29 mai 2018, notre Communauté de Communes a décidé de modifier ses statuts en y ajoutant la compétence facultative « Milieux aquatiques (hors GEMAPI) », décision actée par arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2018 et formulée comme suit :

- Etudes et actions contribuant à limiter le risque inondation (PAPI, SLGRI...)
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Lutte contre la pollution : évaluation, lutte et prévention des impacts cumulés des pollutions

Il est précisé dans cette délibération que les barrages dont les communes et les CC sont propriétaires ne seront pas transférés au SEBB. Nos collectivités en conserveront ainsi la maîtrise. En effet, les ouvrages dont le SEBB est

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 03/12/2018
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 03/12/2018
Reçu en préfecture le 03/12/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20181127-2018_07_126-DE

propriétaire (*) sont ceux dont le syndicat avait la propriété avant la fusion de ~~Syndicat des eaux de Beuvron, CCPS~~ avant le 30 juin 2017. La compétence « *entretien et mise en œuvre des ouvrages hydrauliques dont le syndicat est propriétaire* » est donc sans objet sur notre territoire.

Les statuts de la CCPS ayant été modifiés, il convient désormais de déléguer la compétence hors Gemapi au Syndicat des eaux du Bassin de Beuvron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DELEGUE la compétence facultative « Milieux aquatiques (hors GEMAPI) » au SEBB, telle qu'elle figure dans les statuts de la CCPS, à savoir :

- *Etudes et actions contribuant à limiter le risque inondation (PAPI, SLGRI...)*
- *Lutte contre les espèces exotiques envahissantes*
- *Lutte contre la pollution : évaluation, lutte et prévention des impacts cumulés des pollutions*

Le Président,
Jean-Paul ROCHE